



# CHARTRE ÉTHIQUE

FÉVRIER 2021



Edenred

The logo features a red circle with the word "Edenred" in white. This circle is part of a larger graphic consisting of several concentric, semi-circular arcs in black and grey. A prominent red arc is positioned in the foreground, partially overlapping the red circle. Thin grey lines radiate from the arcs to small grey dots, and a single red line connects a red dot at the top to the red arc.

# SOMMAIRE

## 1. MOT DU PRÉSIDENT

## 2. VALEURS

## 3. CONDUITE DES AFFAIRES

1. La protection des biens de l'entreprise
2. La protection des données personnelles
3. La sécurité informatique
4. La prévention du blanchiment d'argent
5. Le respect de la concurrence
6. La prévention de la corruption
7. La prévention de la fraude
8. Les relations avec les fournisseurs
9. Les conflits d'intérêts
10. La sincérité et l'exactitude des informations commerciales et financières

## 4. DROITS HUMAINS

1. La lutte contre la discrimination
2. La lutte contre le travail forcé et dissimulé
3. La lutte contre le travail des enfants
4. Santé et sécurité
5. Harcèlement
6. Dialogue

## 5. ENVIRONNEMENT

## 6. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

## 7. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Protection des lanceurs d'alertes
2. Documents clés

## MOT DU PRÉSIDENT



Cette charte présente les grands principes du Groupe en matière d'éthique. Elle définit le cadre des comportements attendus au sein de l'entreprise et s'applique à tous les collaborateurs d'Edenred ainsi qu'à l'ensemble de ses fournisseurs. Sa mise en œuvre conditionne l'accomplissement de notre ambition d'une croissance profitable et durable.

Chacun y trouvera un guide d'aide à la décision et à l'action dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles au quotidien. Je compte sur vous pour veiller à l'application, par vous-même et vos collaborateurs, de l'ensemble des règles éthiques exposées dans cette charte.

Bertrand Dumazy  
Président-directeur général d'Edenred

## REMARQUES SUR CETTE NOUVELLE VERSION

La charte éthique, ainsi que les politiques et procédures qui s'y rapportent, a été actualisée en tenant compte des meilleures pratiques, des retours d'expérience pertinents et des lois et réglementations applicables à un groupe international tel qu'Edenred.

Ce document évolutif et commun couvre des sujets essentiels pour Edenred.

En plus du rappel des règles d'éthique, les collaborateurs d'Edenred y trouveront de nombreux encarts pratiques (signalés par le symbole ) renvoyant aux politiques et procédures internes correspondantes, ainsi qu'aux formations disponibles sur chaque thématique.

Il appartient à chacun de s'appropriier le contenu de cette charte, de le mettre en œuvre dans ses activités quotidiennes – et de se rapprocher immédiatement de son supérieur hiérarchique direct, responsable fonctionnel, régional ou Groupe, en cas de difficulté ou de question sur son application.

# NOS VALEURS

## Passion du client

Nous sommes engagés auprès des entreprises, des salariés et des commerçants, pour comprendre et anticiper au mieux leurs besoins et adapter nos services et nos programmes à l'évolution de ces derniers. Nous avons à cœur de parfaire le moindre détail pour que 100 % de nos clients nous recommandent auprès de leur entourage.

## Respect

L'excellence opérationnelle s'appuie sur le respect. Envers nos clients, pour qui nous agissons de façon proactive, responsable et honnête. Envers nos collègues, à qui nous exprimons au quotidien notre gratitude et notre reconnaissance. Envers nos actionnaires, en employant efficacement les ressources mises à notre disposition. Envers la société, à qui nous offrons des produits et des services créateurs de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

## Imagination

L'imagination permet l'innovation et ouvre la voie au progrès. Chaque jour, nous mettons notre imagination à l'œuvre pour inspirer et connecter les entreprises, les salariés et les commerçants dans le monde du travail d'aujourd'hui et de demain.

## Simplicité

Nos clients souhaitent échanger simplement et facilement avec nous. Nous nous efforçons d'être simples dans chacune de nos actions, et transparents dans chacune de nos paroles.

## Esprit entrepreneurial

L'esprit entrepreneurial d'Edenred est un moteur de croissance et porte son âme de pionnier dans les nouveaux territoires que le Groupe a pour ambition d'explorer. Il renforce la responsabilisation locale et nous permet d'améliorer constamment notre excellence opérationnelle.



# CONDUITE DES AFFAIRES

# CONDUITE DES AFFAIRES

## La protection des biens de l'entreprise

Chaque collaborateur est responsable de la bonne utilisation et de la protection des biens et ressources de l'entreprise.

Ces biens doivent être utilisés conformément à leur finalité professionnelle ou dans le cadre fixé.

Il appartient à chaque collaborateur de protéger ces biens contre toute dégradation, altération, fraude, perte ou vol.

## La protection des données personnelles

Les données personnelles sont un véritable atout pour Edenred : elles constituent un catalyseur d'innovation et de développement, au bénéfice des clients, partenaires, et des utilisateurs des services du Groupe.

Afin de renforcer la confiance concernant l'usage de ces données, il est essentiel que l'ensemble des collaborateurs et des partenaires du Groupe respecte les engagements de transparence, de proportionnalité, et de sécurité des traitements de données personnelles.

Cela passe notamment par le respect des politiques de protection des données personnelles et de la documentation à destination des collaborateurs.



### Politique et Documentation

Une politique interne de protection des données personnelles à destination des collaborateurs du Groupe entrera en application en 2021.

Un module de formation en ligne dédié à la protection des données personnelles a été développé pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

# CONDUITE DES AFFAIRES

## La sécurité informatique

Il est impératif pour le Groupe de protéger les informations qu'il traite en toutes circonstances. Edenred traite une grande quantité de données et celle-ci sont des actifs stratégiques du Groupe, indispensables à ses activités.

L'utilisation croissante de nouvelles technologies et de solutions innovantes crée de nouvelles sources de risques, tels que ceux liés à la cybersécurité.

Edenred se doit d'être prêt à faire face à la menace constituée par ces risques et à des tentatives de nuisance à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de ses données.

C'est pourquoi chaque collaborateur ou partenaire du Groupe se doit de :

- ▶ respecter les règles de sécurité informatique en vigueur au sein du Groupe ;
- ▶ protéger et sécuriser toutes les informations et données confidentielles.

Par ailleurs, les équipements et outils informatiques – notamment les ordinateurs, logiciels, réseaux – sont mis à disposition des collaborateurs à des fins professionnelles.

L'usage à des fins personnelles est accepté sous réserve qu'il soit modéré et n'entrave pas les activités professionnelles. Chaque collaborateur est responsable des biens informatiques qui lui sont confiés et doit traiter les données auxquelles il a accès en accord avec les règles en vigueur.

# CONDUITE DES AFFAIRES

## La sécurité informatique

Les préconisations du Groupe en matière de sécurité informatique et d'usage des nouvelles technologies se concrétisent notamment à travers deux documents clés à destination des collaborateurs, la charte IT et la Politique médias sociaux.



### Charte IT

Ce Guide, disponible sur la plateforme interne RED, vise à aider les collaborateurs d'Edenred à respecter les règles de sécurité informatique en vigueur au sein du Groupe.

Il explique les principales règles applicables et définit les usages à adopter pour protéger et sécuriser toutes les informations et données confidentielles.



### Politique médias sociaux

Ce document, disponible sur la plateforme interne RED, a été conçu pour aider tous les collaborateurs.

Il rassemble des informations, des conseils et quelques règles de bon sens à adopter lorsqu'on s'exprime sur les médias sociaux, à titre personnel et/ou professionnel.

Il est notamment recommandé aux collaborateurs d'adopter une attitude positive et responsable à l'égard du Groupe et de ses parties prenantes.

# CONDUITE DES AFFAIRES

## La prévention du blanchiment d'argent

La plus grande vigilance est demandée aux collaborateurs pour immédiatement signaler toute demande anormale qui pourrait laisser suspecter une tentative de légaliser des revenus provenant d'activités illicites.

### Guide de prévention du risque de blanchiment

Afin de permettre à chaque entité du Groupe d'appréhender de manière pratique et efficace les concepts et les réglementations anti-blanchiment, ainsi que les principes de leur mise en place au quotidien, le Groupe a développé un guide de la réglementation anti-blanchiment, disponible sur le Sharepoint Regulatory Affairs.



## Le respect de la concurrence

Une concurrence libre et équitable doit être la règle gouvernant les relations qu'entretiennent les acteurs d'un même marché entre eux, mais aussi celles qu'ils instaurent avec leurs fournisseurs et prestataires respectifs. Le respect des règles de droit fixées en la matière par chacune des juridictions permet une croissance fiable et durable.

Les collaborateurs doivent adopter un comportement loyal dans la conduite des affaires, en s'interdisant de diffamer ou dénigrer leurs concurrents. Il est demandé aux collaborateurs d'être particulièrement attentifs au respect de ces règles et d'en porter les principes dans l'exercice de leurs activités.

### Guide de conformité au droit de la concurrence

Ce Guide, disponible sur le Sharepoint Regulatory Affairs, vise à aider les collaborateurs d'Edenred à respecter les lois et réglementations antitrust auxquelles le Groupe est tenu de se conformer. Il explique les principales règles applicables et définit les comportements à adopter et ceux à proscrire en conséquence.



# CONDUITE DES AFFAIRES

## La prévention de la corruption

Chaque collaborateur doit veiller au respect des lois prévenant la corruption. Le respect de ces réglementations appelle une vigilance quotidienne dans l'exercice de ses activités, mais aussi dans les pratiques des tiers avec lesquels le collaborateur est amené à travailler.

Ces lois ont pour objet de prévenir les comportements visant à bénéficier ou à offrir à une personne un avantage de toute nature qui modifierait, influencerait ou récompenserait le comportement ou l'exercice de sa fonction.

Le Groupe met à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs : un guide détaillé de prévention de la corruption, un module de formation en ligne EDU, une procédure d'évaluation des tiers et un dispositif de protection des lanceurs d'alertes.

### Guide de prévention de la corruption



Ce guide pratique, disponible sur le Sharepoint Regulatory Affairs, est un outil opérationnel d'accompagnement de chaque collaborateur en énonçant des procédures et des mesures claires et adaptées au Groupe, à ses activités et aux risques de corruption auxquels ses collaborateurs peuvent être exposés, collectivement et individuellement.



# CONDUITE DES AFFAIRES

## La prévention de la fraude

La fraude est définie par tout comportement illégal délibéré visant à s'approprier, détourner, falsifier, dissimuler, omettre ou détruire de l'argent, des biens, des données ou des informations appartenant à Edenred.

La plus grande vigilance est demandée aux collaborateurs pour prévenir ce type de comportement au sein du Groupe.

## Les relations avec les fournisseurs

Le choix des fournisseurs doit être impartial et exigeant. Le Groupe les sélectionne pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance. Les donneurs d'ordre doivent se conformer aux réglementations, notamment celles concernant les règles de la concurrence.

Le Groupe engage ses partenaires commerciaux, sous-traitants et fournisseurs à se doter de règles éthiques, environnementales et sociales dans le respect des valeurs décrites dans le présent document.



# CONDUITE DES AFFAIRES

## Les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts de l'entreprise divergent des intérêts personnels d'un collaborateur ou de son réseau (comme proches parents, amis, relations personnelles ou d'affaires).

Les collaborateurs doivent rester attentifs à ne pas accepter une situation qui privilégierait un intérêt personnel (le leur ou celui d'autrui) venant corrompre la motivation d'agir et les intérêts professionnels.

## La sincérité et l'exactitude des informations commerciales et financières

Le Groupe s'engage à élaborer et diffuser des informations commerciales et financières sincères et exactes, de manière transparente et dans les temps, à l'ensemble de ses actionnaires.



Le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne, d'audit, d'information et de reporting qui sont partie intégrante du dispositif interne visant au respect de ses principes d'éthique.

**DROITS HUMAINS**



# DROITS HUMAINS

## La lutte contre la discrimination

La non-discrimination est un principe fondamental de la politique Ressources Humaines d'Edenred.

Chaque collaborateur s'engage à prohiber toute forme de discrimination, que ce soit de genre, d'âge, de situation familiale, d'origine, d'orientation sexuelle, d'aptitude physique ou d'appartenance à une organisation politique, religieuse ou syndicale.

La méritocratie est un principe fondamental. Les décisions relatives au recrutement, à la promotion, à la formation ou à la rémunération sont fondées sur l'attitude, les compétences et la performance.

L'attitude des collaborateurs et notamment la valeur respect sont des axes forts de la culture d'entreprise d'Edenred.

En outre, le Groupe encourage les initiatives visant à développer la diversité de ses collaborateurs, favoriser l'égalité des chances et offrir une gestion de carrière dynamique pour tous.

## La lutte contre le travail forcé et dissimulé

Le travail forcé est défini comme un travail qui est exercé sous la contrainte ou la menace.

Le travail dissimulé est constitué par le fait de ne pas déclarer officiellement une personne qui travaille dans l'entreprise.

Edenred veille à ne pas recourir au travail forcé ou dissimulé, à refuser de travailler ou à cesser immédiatement de travailler avec des fournisseurs et prestataires qui pourraient avoir recours à des personnes qui travaillent sous la contrainte ou la menace.

# DROITS HUMAINS

## La lutte contre le travail des enfants

Chacune des entités du Groupe s'engage à respecter rigoureusement la limite d'âge minimal applicable au travail des enfants dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Dans tous les cas, cet âge minimal ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail, soit 16 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

Le Groupe portera cet engagement à la connaissance des tiers avec lesquels il est en relation d'affaires afin de s'assurer de sa bonne application.

## Santé et sécurité

Le Groupe accorde une attention particulière aux conditions de santé et de sécurité de ses collaborateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Pour cela, il adopte des politiques visant à prévenir et, le cas échéant, à réagir rapidement en cas d'atteinte portée à leur sécurité ou à leur santé.

Chaque collaborateur s'engage ainsi à respecter les cadres légaux locaux en termes de sécurité et de santé au travail, afin de contribuer à un environnement de travail le plus sûr possible.



# DROITS HUMAINS

## Harcèlement

Le droit au respect et à la dignité humaine est un principe fondamental. Le Groupe proscrit tout comportement ou action allant à l'encontre de ce droit et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel. Il est de la responsabilité de chaque collaborateur d'alerter la Direction des Ressources Humaines locale ou du Groupe de toute situation, comportement, propos ou action allant à l'encontre de ce principe.

## Dialogue

Au niveau collectif, le Groupe favorise un dialogue social et une concertation de qualité avec les représentants des collaborateurs dans chacun des pays où il est présent.

Au niveau individuel, il communique auprès de chaque collaborateur en réalisant une revue annuelle de sa performance individuelle et l'informe de ses droits, devoirs et avantages liés à sa situation contractuelle et sa fonction. L'ensemble des documents liés à cette communication est adapté localement.





**ENVIRONNEMENT**

# ENVIRONNEMENT



Par ses actions internes autant qu'au travers de ses solutions, le Groupe veille à protéger l'environnement et à minimiser l'impact de ses activités selon trois axes :

- ▶ Réduire son impact carbone, sa consommation de ressources et sa production de déchets, en améliorant son efficacité énergétique. Cela passe notamment par la mise en place d'un système de management environnemental global et un suivi des émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ Optimiser l'impact environnemental de ses solutions de mobilité professionnelle et lutter contre le gaspillage alimentaire à travers son réseau de commerçants partenaires et de salariés utilisateurs.
- ▶ Piloter l'empreinte de ses solutions tout au long de leur vie pour réduire l'utilisation de ressources naturelles et agir en faveur de l'économie circulaire.

La conformité aux réglementations locales et aux standards internationaux en la matière constitue un objectif clé de la stratégie de croissance du Groupe mais il est de la responsabilité de chacun de respecter l'environnement et limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des collaborateurs est ainsi encouragé à respecter la politique environnementale du Groupe.



# DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

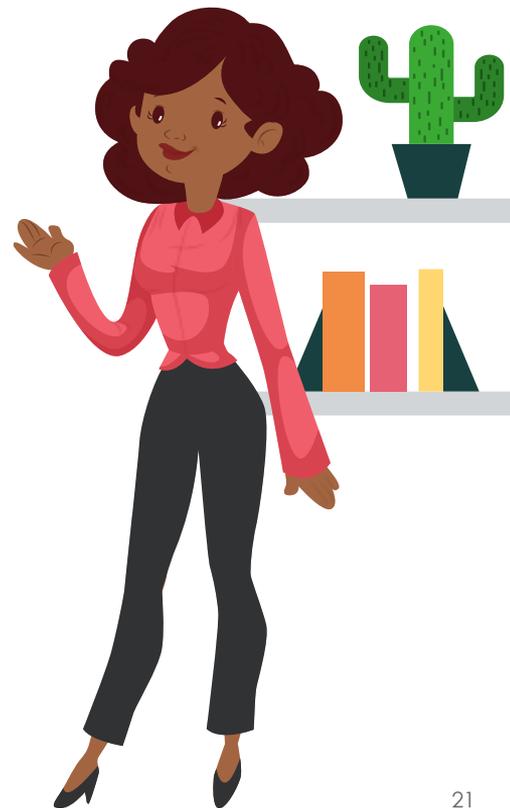
# DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le Groupe soutient le développement des communautés locales, non seulement via ses solutions, mais aussi en développant des initiatives mondiales incitant ses collaborateurs à s'impliquer personnellement.

- ▶ D'une part, le Groupe développe et fournit des solutions spécifiques pour répondre aux besoins du monde du travail. De par la nature de son activité, Edenred a donc un impact positif direct, mais également indirect, puisqu'il dynamise les économies locales et génère de l'emploi de proximité en connectant ses entreprises clientes, ses salariés utilisateurs et ses commerçants partenaires.

Le Groupe souhaite en outre accompagner ses parties prenantes externes en mettant à leur disposition des solutions digitales accessibles à tous et en toutes circonstances.

- ▶ D'autre part, les collaborateurs sont le moteur des partenariats que le Groupe tisse avec des associations locales pour venir en aide aux populations en difficulté. Par exemple :
  - Le Groupe propose à ses collaborateurs de participer à « Edenraid », un challenge sportif connecté: les kilomètres parcourus à pied ou à vélo sont convertis en dons au profit d'une association.
  - une journée internationale d'actions solidaires appelée « Idealday » est organisée chaque année partout dans le monde pour les collaborateurs du Groupe et ses autres parties prenantes.



**POUR ALLER PLUS LOIN**



## PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Afin de pouvoir remonter des comportements professionnels inappropriés ou toute conduite contraire aux prescriptions de cette charte éthique, les collaborateurs doivent en premier lieu considérer la possibilité d'alerter leur responsable hiérarchique, fonctionnel, régional ou groupe.

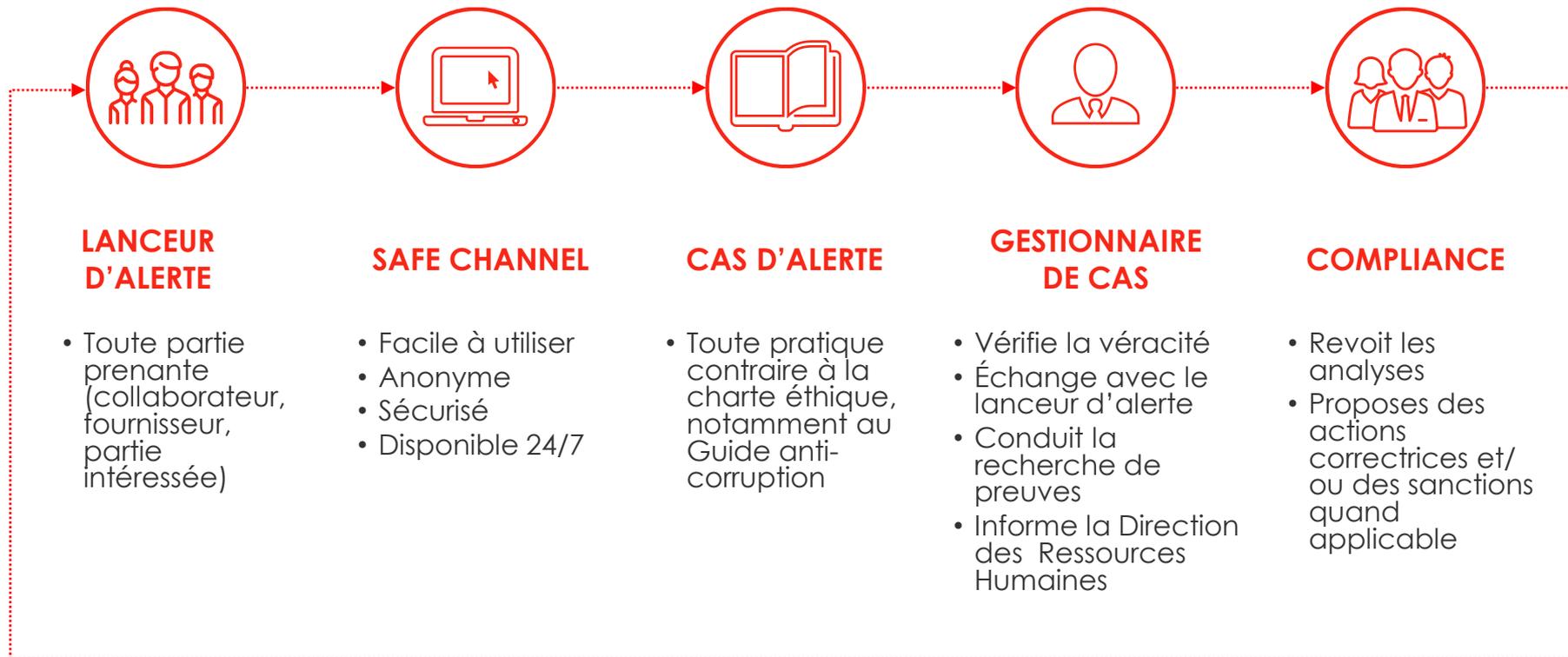
Si cette solution ne peut être mise en œuvre, ou si le sujet n'est pas traité dans un délai raisonnable, un outil spécifique est mis à disposition des collaborateurs à l'adresse suivante : <https://edenred.integrityline.org/index.php>

EQS Integrity Line permet aux collaborateurs de soumettre, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des déclarations sécurisées et anonymes en lien avec de potentiels comportements professionnels inappropriés au sein du Groupe.

Des gestionnaires de cas ont été affectés pour traiter les rapports avec efficacité. Ils seront en mesure de contacter le lanceur d'alerte sans compromettre son anonymat.



# PROCESSUS DE GESTION DES ALERTES VIA SAFE CHANNEL



# DOCUMENTS CLÉS

## La protection des données personnelles

-  Guide des données personnelles 
-  Politique de protection des données personnelles 

## La prévention du blanchiment d'argent

-  Guide des procédures anti-blanchiment 

## La prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

-  Code de conduite Anticorruption  
-  Procédure de protection des lanceurs d'alertes  
-  Procédure d'évaluation des tiers 

## Le respect de la concurrence

-  Guide des pratiques respectueuses de la concurrence 

Ces documents font l'objet d'une mise à jour régulière. Ils sont disponibles sur le site internet public Edenred (  ), et/ou dans l'espace collaborateur ou auprès de votre référent RH (  ).

We  
connect,  
You  
win